

CDR : DC - PMOC
Vice-présidence : Politique éducative et sociale, Collèges
Commission : N°19 - Collèges
N°chrono : 0

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 5 avril 2018

-=-=-=-=-

Présentation du Programme Type Fonctionnel des Collèges Plan « collège Ambition 2024 »

-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Le domaine de l'Éducation dans son acception la plus large, comporte plusieurs volets parmi lesquels le Département se voit confier des compétences obligatoires. Ainsi, la construction, la maintenance des bâtiments, l'équipement numérique, la gestion de l'énergie, la restauration et l'hébergement, l'entretien, le fonctionnement et la définition des secteurs de recrutement scolaires constituent les missions obligatoires auxquelles doit répondre la politique départementale. (art. L213-2 code de l'éducation)

Confrontée à une poussée démographique sans précédent liée à la forte attractivité de notre territoire, notre collectivité a décidé la mise en place d'un plan d'action. La mise en œuvre d'un observatoire des données démographiques s'est traduite par une veille renforcée de ces évolutions, veille partagée avec nos interlocuteurs institutionnels. Ces projections ont mis en exergue une croissance de la population collégienne, de l'ordre de 8000 élèves supplémentaires en enseignement général dans les 9 années à venir.

Ainsi, lors de notre réunion plénière du 11 septembre 2017, notre assemblée votait un Plan « collège Ambition 2024 » traduisant notre volonté à la fois de répondre à l'enjeu d'accueil des nouveaux collèges mais également d'offrir à ces derniers des conditions d'étude répondant à des exigences éducatives réaffirmées.

L'important renforcement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) des collèges, à la fois ambitieux et innovant, porte le nombre de projets de construction de nouveaux collèges à 12 à l'horizon 2024, auxquels s'ajoutent 10 réhabilitations lourdes qui devront être livrées entre 2021 et 2025.

Parce que le collège est un lieu où se joue en partie l'avenir des jeunes générations, le Département possède un levier d'actions important pour accompagner les conditions d'apprentissage et lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux.

Dans le cadre du Plan collège Ambition 2024, il est donc indispensable de redéfinir le « *collège* » en tant qu'objet bâti et lieu de vie en questionnant l'ensemble de ses fonctionnalités. Il est nécessaire de poser de manière stable, un programme fonctionnel actualisé, répondant aux évolutions de l'environnement sociétal, du contexte éducatif et plaçant les collégiens, leurs besoins et leur bien-être, au cœur de la conception des ouvrages.

Les orientations politiques posées en amont de cette réflexion ont porté sur :

- Une dimension de collège maîtrisée et plafonnée portant où cela est possible, à une capacité de 600 élèves, extensible à 700 pour les 12 futurs collèges neufs afin de s'inscrire dans une perspective évolutive qui permettra de s'adapter à des variations d'effectifs comme aux évolutions des pratiques pédagogiques, tout en restant dans une limite favorisant la sérénité du climat scolaire. Cette taille permet également de mailler finement le territoire girondin en établissements scolaires, dans un souci de proximité des familles.
- Une volonté de placer le collégien au centre de la démarche en soulignant la nécessité de conditions d'accueil respectant des temps d'étude, de détente et de socialisation ;

- Un bien être recherché pour les usagers prenant aussi en compte les évolutions des modes de travail, le travail en équipe des enseignants ;
- Une diversification possible des formes d'enseignement à l'intérieur de la classe mais aussi plus globalement dans l'établissement ;
- Une ouverture vers l'extérieur autorisation une « mutualisation des espaces » ou tierce utilisation ;
- Un collège intégrant les usages numériques.

Au-delà d'un programme type établi pour un collège 600 extensible 700, le programme type fonctionnel départemental s'attache à calibrer les capacités d'accueil des établissements, selon des capacités « cibles », établies sur la base d'un effectif moyen de 25 élèves par division. Un tableau de surfaces est ainsi présenté par strates centennales permettant de répondre à une organisation pédagogique globale et optimum du collège, mais ne présupposant pas d'un effectif maximum qui pourrait y être affecté.

Le programme fonctionnel type a ainsi vocation à s'appliquer à toutes les opérations futures de réhabilitation quelle que soit la taille du collège.

La mise à plat du programme fonctionnel type anciennement mis en œuvre dans les opérations de construction ou de restructuration, a été réalisée. Un travail d'échanges internes entre différents services du département et une concertation large auprès des utilisateurs, ont été conduits au cours du second semestre 2017.

Cette concertation s'est appuyée sur :

- ✓ La réunion de 3 sessions de la commission technique départementale des collèges, associant une quinzaine de principaux, principaux adjoints et adjoints gestionnaires ;
- ✓ La prise en compte des propositions des jeunes collégiens au travers de leurs productions au sein du conseil départemental des jeunes ;
- ✓ Des échanges avec les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de diverses disciplines ;
- ✓ Une réunion avec le groupe de travail « Education Physique et Sportive » déjà constitué, instance d'échanges spécifiques sur la discipline et sur les politiques publiques départementales en faveur des équipements sportifs ;
- ✓ Plusieurs échanges avec les représentants des organisations syndicales des personnels départementaux dans le cadre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans lequel le personnel ATTEE est représenté et d'une réunion technique.
- ✓ La consultation de spécialistes en sécurité et sûreté des bâtiments scolaires

Cette concertation fructueuse a permis de retenir de nombreuses propositions des usagers ; elle a également mis en lumière certaines demandes correspondant à des pratiques trop marginales ou induisant des coûts de fonctionnement prohibitifs, qui ont alors été écartées. Cette concertation a enfin permis de souligner les demandes parfois contradictoires, émanant des utilisateurs, soulignant la difficulté mais aussi l'obligation qui était la nôtre de réaliser une synthèse, entre plusieurs approches ou plusieurs visions d'un fonctionnement idéal.

Les principaux résultats de cette concertation portent sur les éléments suivants déclinés par zone :

Accueil du collège

- La recherche de sécurité à travers des dispositifs passifs (vision directe depuis la voie publique limitée) et actifs (homogénéité des clôtures, limitation du nombre d'accès, visiophonie, contrôle d'accès) ;
- La création d'une zone intermédiaire pour permettre aux élèves de pénétrer dans une zone tampon avant l'ouverture de l'établissement et de ne pas stationner sur la voie publique ;
- La réaffirmation d'un hall permettant de répondre aux fonctions d'accueil, d'information et d'orientation vers les différentes unités de l'établissement mais également qui devient espace d'expression pour les productions d'élèves, des expositions ... ;
- Le parking à vélo, redimensionné pour répondre aux objectifs de notre politique de déplacement doux tant pour les collégiens que pour les personnels ;

- La recherche de dispositions architecturales ou techniques permettant d'ouvrir le collège sur le territoire, pour une mise à profit de ses équipements auprès du tissu associatif local, et selon des règles posées par convention.

Direction

- Une zone dédiée à la direction du collège en lien avec les zones "enseignants", pour favoriser la perméabilité des échanges; la vie d'équipe
- La création d'un espace à vocations multiples dit « multifonctions » (café des parents, point de rencontre) cherchant à répondre à des initiatives diverses observées dans différents collèges et relevant de politiques d'animation propre à l'établissement.

Personnels enseignants

- La création d'une 2ème petite salle de travail collectif confortant les autres espaces (salle informatique et foyer) ;
- L'aménagement pensé pour offrir la possibilité aux enseignants de travailler individuellement ou en collectif tout en conservant les autres espaces ;
- Le confortement des espaces sanitaires pour les enseignants.

Vie scolaire

- La création d'un bureau pour un second personnel d'encadrement «conseiller principal d'éducation» ;
- L'augmentation de la surface dédiée aux personnels « assistant d'éducation » ;
- La création d'une 2ème salle de permanence, tenant compte de l'augmentation des temps passés au collège hors des enseignements, notamment en milieu rural ;
- Le choix de ne pas créer une salle socioculturelle au sens strict, dont l'usage reste ponctuel mais envisager une salle de restauration permettant d'accueillir les grands groupes.

Confort de vie au collège

- Une augmentation du nombre de sanitaires pour les élèves et une conception à envisager en 2 zones distinctes selon une organisation laissée à l'initiative de l'équipe de direction ; la suppression des urinoirs permettant une surveillance directe sans entrave au respect de l'intimité des jeunes ;
- Des points d'eau créés hors des sanitaires mais laissés sous surveillance ;
- La confirmation d'une politique de création de cuisines autonomes ;
- Le redimensionnement de la salle de restauration permettant d'offrir des conditions de repas satisfaisantes, durant la pause méridienne.

Pédagogie

- Un nombre de salles banalisées conforté et une surface de ces salles augmentée à 60 m² (au lieu de 50) pour répondre à des pratiques pédagogiques s'appuyant sur une organisation de classes en îlot et permettant plus aisément l'accueil d'enfants handicapés et d'auxiliaire de vie scolaire ;
- La création d'une salle pouvant accueillir une unité pédagogique dédiée aux élèves allophones arrivants. (UPEAA) ;
- Une surface de la salle de technologie légèrement réduite, tout en restant compatible avec l'organisation des enseignements ;
- La création d'une salle d'activités sportives dite de « type A » (695 m² et 5mètre de haut) en complément du gymnase de type C (1000 m² et 7 mètres de haut) offrant de nouvelles possibilités de pratiques sportives (danse, sports de combat, arts du cirque, acrosport). Des locaux de dépôts dédiés aux associations sportives.
- Un collège irrigué par le numériques, avec le maintien d'une salle informatique dédiée et la possibilité d'utiliser des dispositifs mobiles dans l'ensemble des espaces pédagogiques.

Personnels départementaux

- L'augmentation du nombre et la meilleure répartition dans le collège, des locaux de ménage ;

- Les vestiaires des personnels redimensionnés, en cohérence avec la composition des équipes actuelle et à venir ;
- La création de locaux d'entretien spécifiques aux sanitaires
- La salle de détente des agents redimensionnée ;
- La zone de production de restauration proposée selon un schéma type, correspondant à l'esprit de la charte de restauration, et répondant aux normes d'ergonomie ainsi qu'à une capacité de production conforme à l'effectif de rationnaires.

Enfin, les propositions de programmation retenues répondent aux exigences de fonctionnalité, de bonne qualité d'accueil et de sécurité, et permettent une parfaite intégration du collège dans un territoire et, in fine, un collège qui suscite un sentiment de fierté et d'appartenance pour les élèves.

L'ensemble des propositions qui sont faites à travers ce programme fonctionnel type des collèges dont l'intégralité figure en annexe, est de nature à offrir une réelle amélioration des conditions d'apprentissage, de vie et de travail pour les usagers.

En conséquence, la présente délibération consiste à approuver l'ensemble des propositions qui vous sont faites au titre de Programme Technique Fonctionnel type des Collèges, nouveau référentiel et support de la commande départementale en matière de construction de collèges.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
canton Sud-Gironde